

Evaluation UE 3.3

Modalités d'évaluation

Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier

Situation :

Une femme, 47 ans, diagnostiquée schizophrène à 21 ans, consommatrice de crack depuis ses 17 ans, consommatrice d'héroïne depuis ses 20 ans, poursuit sa consommation d'héro depuis lors et consomme ponctuellement du crack aujourd'hui. Sous traitement antipsychotique abrasif (abilify) et Subutex depuis le diagnostic, avec des ruptures d'observance de traitement depuis le diagnostic, qui ponctuent son parcours.

Son environnement : parcours de rue, avec plusieurs périodes d'hébergement d'urgence : la personne a été quelques fois exclue des Centres d'Hébergement d'Urgence pour violence, d'autres fois elle est partie d'elle-même, expliquant qu'elle capte les ondes des objets et des personnes, et qu'elle ne peut pas rester sur place car les ondes des personnes pourraient avoir un effet grave sur sa santé. Elle explique aussi qu'elle a été exclue pour violence alors qu'elle repoussait simplement quelqu'un avec une chaise un peu fort car elle avait peur d'être envahie par ses ondes.

Elle a eu une période de CHRS de 2 ans où elle prenait son traitement régulièrement et consommait de l'héroïne aussi régulièrement. Elle est rentrée à cette époque en CHRS et dans une conduite de soin « conventionnelle » ou « attendue » parce qu'elle est tombée enceinte et tenait à garder ce bébé, même si son compagnon a disparu. Cet enfant a aujourd'hui 4 ans, il a été placé à 2 ans en famille d'accueil, moment auquel Madame a été exclue du CHRS pour violences sur sa voisine. Il y a eu enquête sociale à cette période-là avec décision de placement au regard de la nouvelle manifestation des symptômes de la schizophrénie pouvant mettre l'enfant en danger. Un événement qui a marqué l'équipe du CHRS, c'est qu'elle a mordu son enfant au doigt pour lui signifier qu'il ne devait pas mordre. Signalement réalisé par les TS du CHRS.

Madame vit actuellement dans la rue. Perçoit l'AAH.

Consignes mardi 24/09 :

- Repérer ce qui fait handicap dans cette situation pour cette dame
- Selon la définition des besoins vue en cours (Loi du 11 février 2005), quels sont ses besoins ?
- Repérer les acteurs autour de cette personne et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour répondre aux besoins de Madame
- Proposer des thèmes que chacun des acteurs pourrait agrémenter dans le cadre d'un world café afin de trouver des solutions à cette personne

Lundi 30 : nous allons mettre en œuvre ce world café puis mettre en commun les propositions et construire ensemble un projet de coordination et de coopération en faveur du parcours de Madame.

Groupes de travail

UE 3,3 travaux de groupes

Gpe A	Gpe B	Gpe C	Gpe D
COQUILLE Lilou	RENAUD Julien	VACHET Florian	MAYDAT Christelle
MAYNAU Adrien	OLIVER Carly	LEPREVOST Sandie	IKOU Fouzia
VAISSIERE Fiona	BIREMON Sylvie	NAYEZ Violette	SAVORET Romain
QUINTANILLA Maria	FERAUD Michaël		

Gpe E	Gpe F	Gpe G
CROIZIER Hugo	DENIS Charlotte	ZERROUKI Yanis
BASSET Lison	LODDE Frédéric	GUILLEMIN Celia
MAILLARD Marie	MIKOFF Marie- Clara	GOUDROUFFE Patricia
BOUDOU Doriane	SOUAN Lucinda	